

96e appel à projets

Filières industrielles de l'économie biosourcée « pour une économie durable & compétitive »

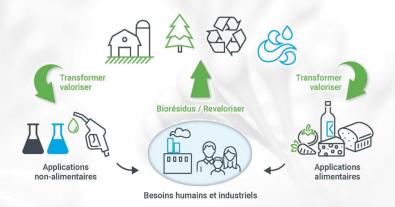


TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
PRÉAMBULE	3
STARTUP QUÉBEC MD	4
LE CRIBIQ	4
OBJECTIFS DU PROGRAMME CRIBIQ-STARTUP	5
ADMISSIBILITÉ	6
SECTEURS INDUSTRIELS DE L'ÉCONOMIE BIOSOURCÉE	
MODALITÉS DE FINANCEMENT	
DÉPENSES ADMISSIBLES	9
PROCESSUS D'ACHEMINEMENT	
CALENDRIER PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE	10
ÉVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION	
PERSONNE-RESSOURCE	13
APPELS À PROJETS : 2022-2023	13

PRÉAMBULE

L'économie biosourcée est fondée sur la production et la valorisation de différentes bioressources : agricoles, forestières, aquatiques et résiduelles. Ces activités sont destinées à répondre aux besoins alimentaires et industriels, et ce, dans le cadre d'une économie circulaire durable.



L'économie biosourcée est une réalité importante pour le Québec, et ce, dans plusieurs filières industrielles dont la production et la transformation alimentaire, la production et l'exploitation forestière, les produits de santé naturels, les bioproduits industriels (produits chimiques et matériaux biosourcés) ainsi que la valorisation des biodéchets. L'économie biosourcée québécoise est solidement ancrée dans toutes les régions et y représente déjà une activité économique importante. Ainsi, en s'appuyant sur ses bioressources, ses compétences humaines et ses infrastructures, le Québec pourrait devenir un leader mondial de l'économie biosourcée.

Vu l'importance de l'économie biosourcée pour la prospérité du Québec, la recherche et l'innovation présentent de nombreux enjeux majeurs pour plusieurs disciplines et spécialités de recherche scientifique. À cet effet, de solides appuis aux progrès scientifiques et technologiques dans les domaines associés à l'économie biosourcée sont primordiaux pour relever le défi que représente le développement d'une économie biosourcée québécoise durable comme alternative à l'économie du carbone, considérée aujourd'hui comme transitoire.

L'innovation constitue un levier essentiel de la croissance et du développement du Québec, autant sur le plan économique que sur les plans social et environnemental. Afin de faire partie intégrante des sociétés avancées et de s'ouvrir sur le monde, le Québec doit créer et maintenir un climat favorable à l'innovation autant dans le secteur de la recherche que dans celui de l'entrepreneuriat.

C'est dans ce contexte que le <u>CRIBIQ</u> relance son programme de financement **CRIBIQ-StartUP** permettant d'accompagner les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance dans les filières industrielles de l'économie biosourcée. Ce programme fera aussi appel à des contributions additionnelles dans le cadre du programme Startup Québec^{MD} du <u>ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)</u>. Nous souhaitons ainsi appuyer les startups québécoises de l'économie biosourcée dans leurs démarches d'innovation à un moment crucial de leur développement ainsi qu'à les préparer à mettre leurs innovations sur le marché.

LE CRIBIQ

Le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle dont la mission est de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de l'économie biosourcée au Québec.

En date de mars 2021, le CRIBIQ regroupait plus de 222 entreprises et instituts de recherche publique du Québec (IRPQ) (universités, CCTT et centres de recherche gouvernementaux). Grâce à ses programmes financement de la recherche, le CRIBIQ a su concrétiser des retombées significatives en recherche et développement par le financement de plus de 274 projets de recherche collaborative dont la valeur totale s'élève à plus de 201 M\$, et dont 87 M\$ ont été octroyés par le CRIBIQ. Par ailleurs, l'adhésion de certaines fédérations et associations industrielles permet au CRIBIQ de desservir plus de 22 000 organisations privées.

Pour en savoir plus sur le CRIBIQ et les programmes de financement offerts, vous pouvez consulter la page **Programmes de financement** sur le site web du CRIBIQ.

STARTUP QUÉBEC^{MD}

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement.

Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable. La marque Startup Québec^{MD} désigne une série d'actions gouvernementales en appui aux incubateurs, aux accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriats universitaires qui offrent des services d'accompagnement aux jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (startups). Startup Québec^{MD} offre également des programmes d'appui financier aux entreprises très innovantes en phase de pré-commercialisation.

Pour en savoir plus sur Startup Québec^{MD} et les programmes offerts, vous pouvez consulter la page **Startup Québec^{MD}** sur le site web du MEI.

OBJECTIFS DU PROGRAMME CRIBIQ-STARTUP

Le présent appel à projets vise à soutenir les projets d'innovation des startups œuvrant activement dans les trois filières industrielles couvertes par les activités du CRIBIQ : **Bioproduits industriels, Environnement et Agroalimentaire.**

Par l'entremise de cet appel à projets conjoint, le CRIBIQ et le MEI souhaitent :

ENCOURAGER

Le développement de l'entrepreneuriat innovant dans les filières industrielles de l'économie biosourcée

FAVORISER

La création de nouvelles startups dans les filières industrielles de l'économie biosourcée

APPUYER

Les startups du secteur de l'économie biosourcée dans leurs démarches d'innovation à un moment crucial de leur développement

PRÉPARER

Les startups à positionner leurs innovations sur le marché

SOUTENIR

Les startups dans leur croissance lors de leurs trois premières années d'existence

ADMISSIBILITÉ

Clientèle admissible

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux startups qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- ♦ Elles sont légalement constituées selon les lois fédérales ou provinciales en vigueur et inscrites au Registraire des entreprises du Québec ;
- ♦ Elles ont leur siège social au Québec et leurs employés ou sous-traitants travaillent principalement à partir du Québec ;
- ♦ Elles ne sont pas détenues dans une proportion de 50 % et plus par d'autres entreprises ou organismes existants ;
- Elles sont en phase de démarrage (tout au plus 3 ans depuis l'incorporation);
- ♦ Elles possèdent les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de leur produit ou service ;
- Elles reçoivent actuellement le soutien d'un incubateur ou d'un accélérateur d'entreprises ou d'un centre d'entrepreneuriat universitaire ou d'Axelys;
- ♦ Elles sont actives dans l'une des filières suivantes de l'économie biosourcée : Bioproduits industriels (énergie, chimie biosourcée, matériaux biosourcés) ; Environnement (valorisation des résidus, bioremédiation, biocapteurs, etc.) et Agroalimentaire (production agricole et transformation alimentaire, bio-ingrédients actifs, produits de santé naturels).

Projets admissibles

Les projets admissibles sont ceux qui nécessitent le recours à la recherche et à l'innovation pour résoudre un enjeu lié au développement et/ou à la validation de la technologie de la startup. Il s'agit donc plus spécifiquement de projets visant strictement l'innovation technologique (qui concerne le produit ou le procédé à l'origine de la création de la startup) dans les secteurs industriels de l'économie biosourcée.



SECTEURS INDUSTRIELS DE L'ÉCONOMIE BIOSOURCÉE

Agroalimentaire

- Production
 - Reproduction et nutrition animale
 - Amélioration des cultures végétales
 - Conditionnement et prétraitement de biomasses
 - Développement des biofertilisants, des biostimulants et des biopesticides
 - Pêche
 - Aquaculture
 - Transformation alimentaire
 - Développement de nouveaux procédés de transformation et conservation
 - Mise au point de nouveaux produits
 - Innocuité et salubrité des aliments
 - Identification et caractérisation des allergies alimentaires
 - Optimisation de la saveur, de la couleur, du goût et de la texture des aliments
 - Valorisation des coproduits
 - Aliments santé et bio-ingrédients fonctionnels
 - Développement et mise au point d'aliments transformés à valeur santé améliorée
 - Production, conversion et caractérisation des microorganismes et/ou des biomolécules fonctionnelles
 - Séparation, extraction, purification et production de bio-ingrédients
 - Formulation

Intelligence artificielle

• Intelligence artificielle liée aux filières industrielles de l'économie biosourcée

Bioproduits industriels

- Bioénergie: Biocarburant (liquide, solide ou gazeux)
- Produits chimiques biosourcées
- Matériaux biosourcées
- Conditionnement et prétraitement des biomasses
- Production, conversion thermique ou biologique, caractérisation et évaluation de la performance
- Bioraffinage agricole et forestier
- Formulation et intégration de matières renouvelables
- Séparation, extraction et purification

Environnement

- Bioremédiation
 - Traitement des eaux usées
 - Biorestauration de sites contaminés
- Biocaptation et bioséquestration
 - Développement d'outils génomiques ou protéomiques
 - Biofiltration
 - Bioséquestration de contaminants
- Gestion de la matière résiduelle
 - Traitement et valorisation de matières résiduelles
 - Biorestauration de sites contaminés
- Économie circulaire

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le montage financier présenté doit être celui nécessaire à la réalisation du projet pour lequel la startup soumet une demande de financement (revenus – dépenses engagées). Il doit présenter les principales dépenses encourues par le projet, de même que les sources de financement permettant de couvrir ces dites dépenses.

Source de financement	Paramètres de financement			
	Max. 30 000 \$ (max. 33,33% des dépenses admissibles)			
CRIBIQ (argent privé)	Cette contribution du CRIBIQ est considérée comme du financement privé. Cette contribution consiste en un prêt non garanti et est remboursable par échéances réparties sur une période de 4 ans suivant un moratoire sur le remboursement d'une durée de 15 mois. Le taux d'intérêt du prêt non garanti est de 4,5 %.			
StartUP et autres sources	Min. 33,33 % des dépenses totales admissibles			
MEI	Max. 30 000 \$ (max. 33,33% des dépenses admissibles)			
(argent public)	Sous forme d'une aide financière non remboursable			
Aides financières gouvernementales combinées	Max. 75 % des dépenses totales admissibles Ces aides sont celles fournies par les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada, des entités municipales qui incluent notamment les municipalités et les municipalités régionales de comté, de même que par des partenaires qui gèrent des sommes provenant de ces gouvernements.			

IMPORTANT

- ♦ Les échéances de remboursement sont déterminées au moment de l'entente ;
- Les contributions financières offertes par le MEI et le CRIBIQ seront accordées sous réserve des fonds disponibles;
- ♦ L'engagement à verser les sommes accordées est conditionnel au financement assuré par les partenaires et/ou la startup ainsi qu'au bon déroulement du projet, conformément aux ententes de financement et au budget annuel établi.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables et directement attribuables à la réalisation du projet d'innovation.

Dans le contexte de cet appel à projets, les dépenses admissibles pour la réalisation du projet sont :

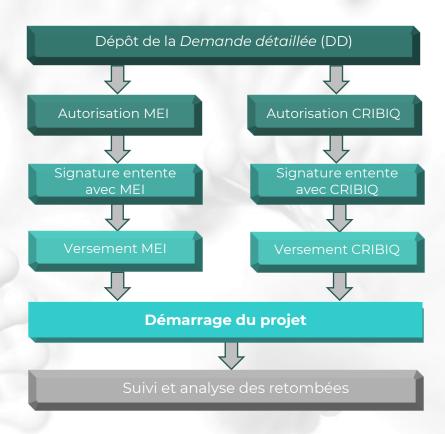
- ♦ Les salaires ;
- Les frais de déplacement et de séjour ;
- Le matériel requis et les fournitures;
- ♦ Les frais d'exploitation et de protection de la propriété intellectuelle ;
- ♦ Les frais d'obtention d'une homologation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation ;
- Les honoraires professionnels (y compris ceux de chercheurs);
- Les frais de location d'équipements.

Les dépenses effectuées ou engagées avant la date de dépôt de la demande d'aide financière <u>ne sont pas admissibles</u>. Outre celles-ci, les dépenses suivantes <u>ne sont pas admissibles</u> :

- ◆ Les dépenses liées à la location de bureaux ou de laboratoires pour l'expansion de la startup (filiale ou bureau additionnel) ;
- Les services déjà sous contrat avec un incubateur ou un accélérateur ;
- Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital, un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital;
- ♦ Les dépenses d'immobilisation et d'amortissement ;
- Les taxes de vente ;
- Les dépenses non prévues au montage financier tel que présenté lors du dépôt de la Demande détaillée;
- Les dépenses ayant déjà bénéficié d'une aide financière accordée par le MEI.



PROCESSUS D'ACHEMINEMENT



CALENDRIER

Dépôt de la <i>Demande</i> détaillée (DD)	Autorisation du projet
16 janvier 2023	mars 2023

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Formulaire Lettre d'intention (facultatif, mais recommandé)

- Identification du demandeur principal et des codemandeurs
- Description du projet proposé
- Démonstration de la compatibilité du projet avec les domaines de recherche du CRIBIQ
- Description de l'aspect collaboratif du projet
- Évaluation du niveau de maturité technologique (NMT) de départ du projet
- Description sommaire du montage financier (fichier Excel inclus dans le formulaire)

Le formulaire <u>Lettre d'intention</u> peut être téléchargé <u>ici</u>.

Formulaire Demande détaillée (obligatoire)

La demande de financement doit être rédigée en français et elle doit comporter :

- 1) Le formulaire Demande détaillée, dûment rempli et signé, incluant ces informations :
- ♦ Informations sur l'entreprise ;
- ♦ Actionnariat d'entreprise;
- Partenaires de réalisation ;
- Équipe managériale;
- Description de la technologie ou du procédé;
- Aspect innovant du projet;
- Propriété intellectuelle et droit d'opérer;
- Marchés ciblés et plan commercial;
- Avantages concurrentiels;
- Plan de mise en œuvre du projet d'innovation (travaux à réaliser, livrables, etc.);
- Résultats attendus.
- 2) L'annexe A : Le montage financier du projet d'innovation
- 3) L'annexe B : Lettre de recommandation de l'incubateur, de la société de valorisation, du donneur d'ordre ou de l'accélérateur d'entreprises qui accompagne la startup
- 4) L'annexe C : Curriculum vitae du ou des gestionnaire(s)
- 5) L'annexe D : Les états financiers les plus récents de l'entreprise.
- 6) L'annexe E: Tout autre document pertinent.

Le formulaire **Demande détaillée** sera transmis aux déposants dont la **Lettre d'intention** aura été acceptée ou sera transmis **sur demande** par <u>Amaury Lucas</u>.

ÉVALUATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Processus d'évaluation

Les projets déposés dans le contexte de cet appel à projets seront évalués par un comité relevant du CRIBIQ. Le nom et la composition des comités d'évaluation du CRIBIQ sont tenus secrets pour préserver l'impartialité du comité.

Critères de sélection des projets

Les projets seront priorisés en fonction de leur pertinence et leur faisabilité. Plus précisément, les critères suivants seront considérés :

- Équipe managériale
 - Vision stratégique de l'entreprise
- ♦ Caractère innovant du produit et/ou procédé
 - Démonstration du caractère innovant
 - Présence d'avantages concurrentiels en regard des produits et/ou procédés existants
- Méthodologie et qualité du montage du projet
 - Structuration du projet d'innovation
 - Réponse à une problématique ou un besoin spécifique
 - Qualité et réalisme du plan de travail, de la méthodologie et du montage financier
- Pertinence du projet d'innovation pour le développement et la commercialisation du produit et/ou procédé
 - Opportunités de marché
 - Avantages concurrentiels
- ♦ Impacts du projet
 - Potentiel de croissance de la startup à court et moyen termes
 - Potentiel économique et commercial
 - Retombées sociales du projet
- La recommandation de l'incubateur ou de l'accélérateur qui accompagne la startup

PERSONNE-RESSOURCE

Pour obtenir le formulaire requis au dépôt de la **Demande détaillée**, contactez M. Amaury Lucas, coordonnateur de projets au CRIBIQ :



Amaury LUCAS

Coordonnateur de projets

(418) 914-1608 poste 218 amaury.lucas@cribiq.qc.ca

Pour toute question concernant le programme Québec Startup^{MD}, vous pouvez envoyer un courriel à : startups-innovation@economie.gouv.qc.ca.

APPELS À PROJETS: 2022-2023

Le CRIBIQ — catalyseur de l'innovation dans les filières industrielles de l'économie biosourcée au Québec — vous propose plusieurs autres services en lien avec le financement de la recherche collaborative. Nous vous invitons à consulter régulièrement la section <u>PROGRAMMES DE FINANCEMENT</u> de notre site web. Inscrivez-vous à notre <u>INFOLETTRE</u> afin de rester à l'affût des dernières nouvelles concernant les appels à projets et les événements à venir du CRIBIQ.

#	Appel de Projets	Typodo	Dates de dépôt	
appel		Type de financement	Lettre d'intention	Demande détaillée
95 ^e	INNOV-R	Subvention aux IRPQ ¹	N/A	13 décembre 2022
94 ^e	Intelligence artificielle PARTENAR-IA ACADÉMIQUE	Subvention aux IRPQ	13 octobre 2022	21 novembre 2022
93 ^e	Bioproduits Industriels & Environnement	Subvention aux IRPQ	N/A	18 octobre 2022
92 ^e	PSO-Agroalimentaire	Subvention aux IRPQ	N/A	18 octobre 2022
89°	CRIBIQ-Évolution	Prêt à terme non garanti	N/A	31 mars 2023

¹ Instituts de recherche publics du Québec (universités, CCTT, centres de recherche gouvernementaux)

MISSION

Le CRIBIQ est un regroupement sectoriel de recherche industrielle qui a pour objectif de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de l'économie biosourcée.



Édifice Le Delta

2875, boul. Laurier, bureau D1-1320 Québec (Québec) G1V 2M2

(418) 914-1608 cribiq@cribiq.qc.ca www.cribiq.qc.ca

Partenaire financier:

